

② Ripisylve

Description générale de la ripisylve et de sa gestion :

Définition

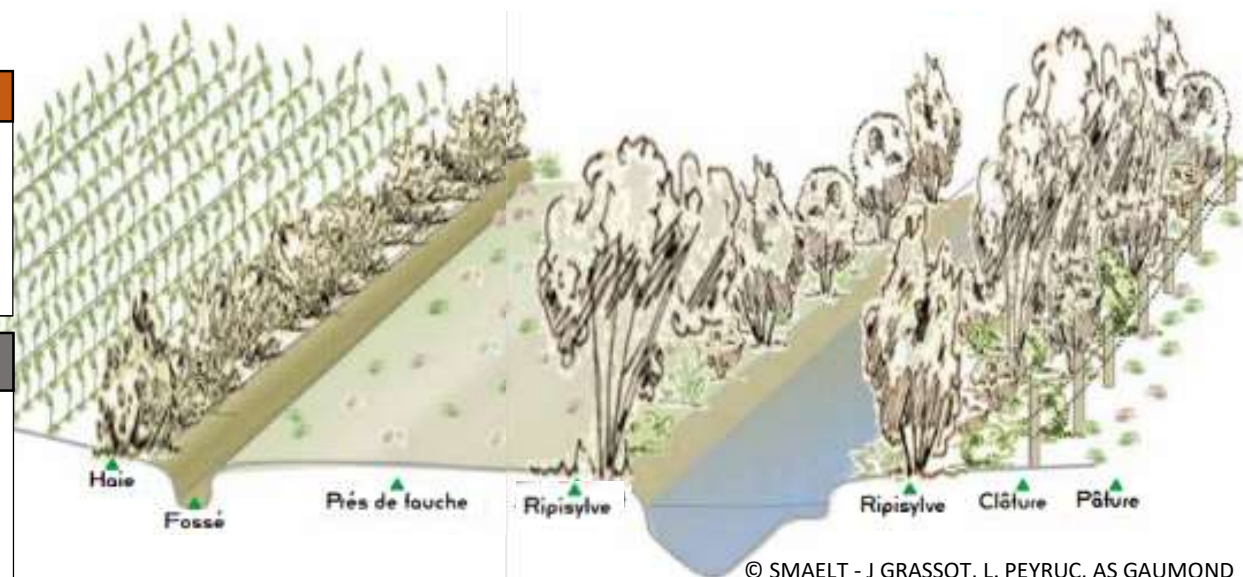
La ripisylve désigne l'ensemble des formations végétales herbacées et boisées (arbustes et arbres) qui bordent un cours d'eau ou une zone humide (étang, marais). Son emprise peut être plus ou moins large, mais au-delà de 20m de boisement on parle de forêt alluviale.

Les essences

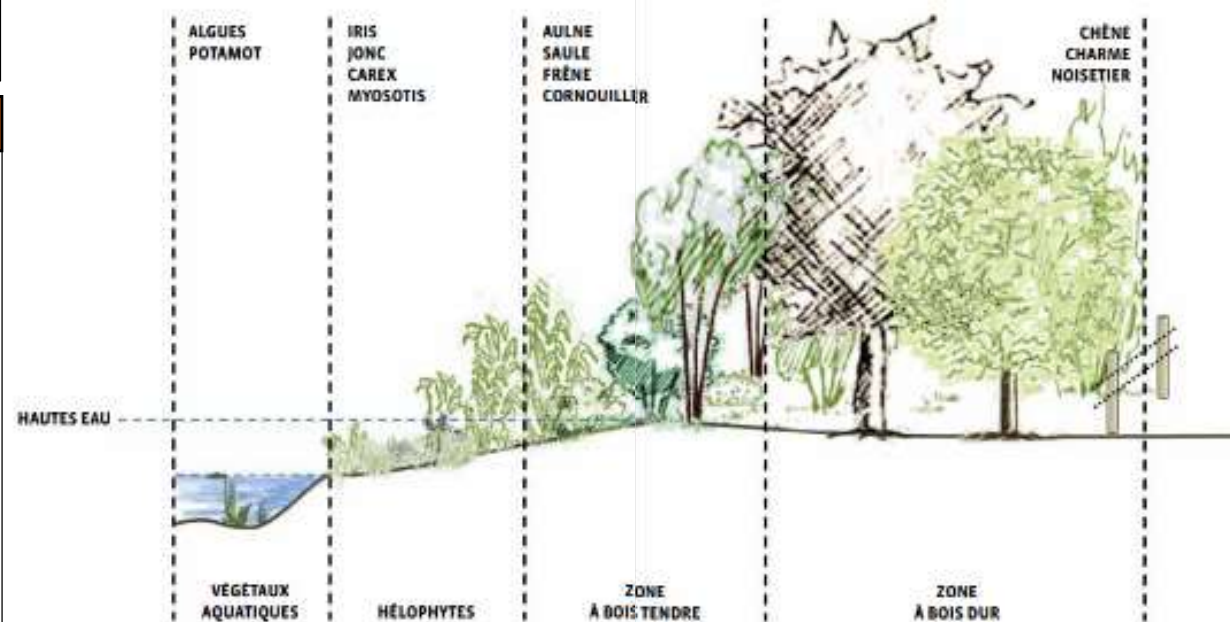
Les essences de la ripisylve sont contraintes de supporter des teneurs en humidité du sol et des conditions d'immersion importantes. Ces conditions particulières favorisent davantage des essences à croissance rapide, au bois tendre, telles que le saule et l'aulne. C'est pourquoi elles se répartissent le long des berges. En sommet de berge, où l'immersion est moins fréquente, des essences à bois dur comme le frêne et le chêne se développent.

Rôle et intérêts écologiques

- i. Située à l'interface du milieu terrestre et aquatique, la ripisylve est un écotone. La formation végétale sert de refuge et de source de nourriture pour des espèces forestières et de lisières. Mais elle apporte également de la matière organique au cours d'eau (feuilles mortes et insectes). Les racines forment des habitats divers en modifiant les faciès d'écoulement. Ces derniers points sont à l'origine d'une grande richesse spécifique liée à l'écosystème du cours d'eau.
- ii. En tant qu'interface entre la zone agricole et l'eau, la ripisylve et son système racinaire contribuent à la lutte naturelle contre l'érosion et à l'épuration des eaux.
- iii. La formation végétale de la ripisylve permet de ralentir la vitesse d'écoulement, et d'améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol limitant ainsi les risques d'inondation.



© SMAELT - J GRASSOT. L. PEYRUC. AS GAUMOND



© SMAELT - J GRASSOT, L. PEYRUC, AS GAUMOND

Assurer le bon état écologique du cours d'eau

- i. La structure verticale et longitudinale de la ripisylve doit être diversifiée de manière à :
 - ➔ Abriter différents types d'habitats terrestres. La présence des strates herbacées, buissonnantes, arborescentes et arborées est idéale.
 - ➔ Diversifier les habitats aquatiques, par l'alternance de zones de lumière et d'ombrage sur le cours d'eau. L'implantation d'une bande boisée dense et continue le long du cours d'eau ne doit pas couvrir une trop longue distance.
- ii. La diversité des essences est importante pour :
 - ➔ Assurer le rôle tampon de la ripisylve : la complémentarité des systèmes racinaires des essences herbacées et ligneuses garantit le maintien des berges et les fonctions de filtrage et d'épuration de l'eau.
 - ➔ Abriter et nourrir tout un cortège d'espèces.
- iii. La ripisylve doit former dans l'idéal une bande d'au moins **5-10m de large**.

Un entretien obligatoire

Tout riverain d'un cours d'eau non navigable ou privé est propriétaire des berges jusqu'à la moitié du lit. Il a obligation d'assurer **l'entretien régulier** du cours d'eau et de ses berges pour **permettre l'écoulement naturel** des eaux et **contribuer à son bon état écologique** (...), notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements (...), par élagage ou recépage de la végétation des rives. (Article L215-1, Code de l'Environnement).

Pour en savoir + : DDT 39, (2017). Guide sur l'entretien des cours d'eau, 16p.

Préconisations de gestion

- i. Alternier des zones d'ombre et de lumière :
 - ➔ Prélèvements sélectifs de haut-jets* : les arbres peuvent être espacés de 10-20m les uns des autres.
 - ➔ Adapter la morphologie des arbres pour limiter l'ampleur du houppier : élagage* de branches, étêtage*.
- ii. Eviter les risques d'encombrement du cours d'eau :
 - ➔ Rééquilibrer les arbres par un élagage* des branches susceptibles de casser et/ou de faire basculer l'arbre dans le cours d'eau.
 - ➔ Abaisser le houppier et le centre de gravité des arbres par le recépage* ou l'étêtage* (tous les 3-10 ans) : l'emprise de l'arbre au vent est moins forte, les risques de chute et d'embâcle sont limités.
- iii. Protéger les berges de la dégradation par le bétail
 - ➔ Mise en défens : empêcher l'accès aux berges pour limiter l'impact du pâturage et du piétinement sur la formation végétale et la structure du talus.

*Pour les pratiques d'entretien, se référer aux **fiches techniques 2-4 et 6**.



Remarque : Le recépage des arbres et arbustes aurait pour effet de stimuler la croissance et la densité de leur système racinaire. Cette pratique d'entretien peut donc avoir un effet positif sur le maintien des berges en améliorant l'ancrage au sol de la végétation ligneuse.

Références :

- FNE AuRA (Mélodie DAJOUX, Christophe GILLES, Julie RUFFION, (2020). Guide de préservation des ripisylves, 64p.
- N. HAVET, CRPF Nord-Pas de Calais- Picardie, (2012). Guide pour la restauration des ripisylves, 28p.
- Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loise et de la Toranche (SMAELT), (2021). Guide pour la gestion et la valorisation des haies et des ripisylves, 24p.
- CRPF BFC, (2020). Guide pratique pour la gestion durable des ripisylves et des forêts alluviales, 12p.

Contacts utiles pour tout conseil réglementaire en matière d'intervention en cours d'eau :

- SR3A Ain Aval & Affluent. Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau – 04 74 37 42 80
- Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Service gestion des milieux aquatiques et du cycle de l'eau - 03 84 34 12 32
- DDT du Jura, Service eau, risques, environnement et forêt – 03 84 86 80 90 – ddt-seref-pe@jura.gouv.fr

Le castor : une espèce inféodée aux milieux aquatiques

Les besoins du castor

La présence et l'installation du castor d'Eurasie dans le département du Jura peuvent être favorisées par la conservation et l'aménagement de certaines ripisylves. Les caractéristiques d'un milieu idéal pour cette espèce sont les suivantes :

- Une ripisylve large (au moins de 3-5m) pour permettre au castor d'installer ses gîtes de reproduction en dehors des zones d'immersion et en dehors des zones agricoles (risques de destruction des gîtes par le passage des machines agricoles).
- Une ripisylve diversifiée, en termes d'essences et de strates. Le castor se nourrit d'écorce de différentes essences, plus particulièrement celle des bois tendres comme les salicacées (saules, peupliers), du noisetier ou encore du cornouiller sanguin. Le bois est également une ressource qui lui sert à construire ses gîtes et ses barrages.

Des plantations et une mise en défens des berges de la ripisylve peuvent donc être envisagées pour améliorer le cadre de vie biologique du castor.



Une espèce ingénieuse à protéger

Le castor est une espèce d'intérêt communautaire, dite ingénieuse en raison de sa capacité à modifier l'environnement qui l'entoure. Son activité de recépage et d'abattage des arbres et arbustes aide à l'ouverture de milieux et à la régénération des peuplements de ligneux. Ses barrages modifient et diversifient les faciès d'écoulement des cours d'eau, créant des nouveaux plans d'eau et des zones humides. Par son action, le castor participe à la restauration écologique des cours d'eau et améliore considérablement la richesse spécifique des milieux aquatiques. Sa présence et son activité sont en réalité essentielles : le castor et les milieux aquatiques sont en totale symbiose.

L'essentiel des coupes du castor concerne des branches d'arbres de 2 à 8 cm de diamètre. Le castor s'intéresse ainsi aux cépées et participe à leur renouvellement par son activité de recépage naturel. L'entretien des ripisylves est donc en partie géré par le castor, ce qui peut être un intérêt pour les gestionnaires de ces milieux.

Cependant, les chantiers des castors peuvent parfois poser quelques problèmes pour les agriculteurs (ex : influence du niveau du cours d'eau et inondation d'une parcelle agricole ou d'un boisement). Un **accompagnement et des renseignements peuvent être demandés auprès du réseau FNE BFC et de la LPO BFC.**



Le castor est une **espèce protégée** par plusieurs dispositifs juridiques. Inscrit dans l'annexe II de la **Directive Habitat**, ses habitats de repos et de reproduction comprenant les gîtes et les barrages sont également sous un statut de protection interdisant toutes interventions ou travaux susceptibles de les dégrader.